

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice 7
- présents
- votants
- absents
- exclus

De la commune de LA FAJOLLE

Séance du 05 juillet 2021 à 14 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. SAN FRANCISCO Marc

Étaient présents :

CASTEL Jacqueline, FREU Françoise, DESCOURS René,
CANET André, GONZALEZ Nicole, VILNUEVA-PONDRAÇON RANC.

Étaient excusés :

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
Mme FREU Françoise

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le .

Fait , le 05 juillet 2021

Handwritten signatures of council members and the mayor. The signatures are in black ink and include names like 'Gonzalez', 'Castel', and 'Freu'. There are several large, stylized signatures, some with initials or names written above them.

La séance est ouverte à 14h..

I. Efficacement des Réseaux : 2^{ème} tranche.

Le SYADEN prévoit la 2^{ème} tranche (bas et haut du village)
Travaux avant 2022.

Le conseil délibérera ultérieurement des Réception du projet définitif.

II. Aménagement salle des fêtes et coeur du village : convention ATD

L'ATD est venu sur site le 1^{er} juin 2021, un état des lieux a été fait.

L'ATD va nous aider à mener au mieux ces deux projets.

Il y a lieu de signer une convention avec eux.

Le montant de la prestation s'élève à 2265,60 Euros TTC.

Pour = 7

Contre = 0

Abs = 0

III. Convention PAYFIP

L'obligation d'offre de paiement en ligne a été adopté par la PoI des finances du 28 décembre pour 2017 et par décret n° 2018-689 du 1^{er} Août 2018.

La DG-FIP met aux services des administrés de nouveau moyen de paiement : paiement par carte bancaire via le site de la DG-FIP.

La DG-FIP propose gratuitement un dispositif de paiement en ligne paramétré sur l'ordinateur Mairie.

Coût pour la Commune = Carte zone Euros = 0,25% du montant de la transaction + 0,05 Euros par opération.

Montant inférieur ou égal à 20 Euros : 0,20% + 0,03€

Carte hors zone Euros = 0,50% + 0,05 Euros

Autorisation au Maire de signer la convention.

Pour = 7

Contre = 0

Abs = 0

IV. Projet AFAP (Nériat)

La Commune de Nériat sollicite la commune pour un projet AFAP (Remembrement).

Pour = 0

Contre = 7

abs = 0

V. Garde corps Rebenly

Mise aux normes des gardes corps du Rebenly par le département. Pas avant automne 2022.

VI - Achat de Matériel

- outils multi usages : coupe haie, cisaille, tronçonneuse (Pini)
+
1 batterie = 2200 Euros.

- 1 broyeur = 1700 € -> aide du conseil en 2022.
Thermique.

Pour = 7 Contre = 0 Abs = 0.

VII - QUESTIONS DIVERSES

- Changement de siège social du SIRP de la Mairie de Bebraire à la mairie de Comus à la suite de changement de secrétaire.
Pour = 7 Contre = 0 Abs = 0.

- Opposition aux orientations annoncées par le gouvernement pour le futur contrat d'objectifs et de performance Etat / ONF.
Pour = 7 Contre = 0 Abs = 0.

- Proposition de baptiser l'espace public "Alain Cauneille".
Pour = 7 Contre = 0 Abs = 0.

- Nd SESSIEG a fait valoir ces droits à la retraite à compter du 1er Août.